

Ajout du point 4.5 — Mandat – firme d'évaluation

Ajout du point 7.2 - Réfection de la montée Odelltown

Ajout du point 9.3 - CCU2020-0033 Demande de permis pour une nouvelle enseigne – 7, rue Van Vliet

Ajout du point 9.4 - Carrière et sablière Alain Grégoire (dossier CPTAQ)

Ajout du point 10.1 – Ouverture de la bibliothèque municipale

Ajout du point 11.1 - Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-09-590

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)

Aucune question reçue par écrit

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2020-09-591

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 août 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 311.36 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 797.19 \$
SÉCURITÉ D'INCENDIE	708,71 \$
HORTICULTURE	12,65 \$
PARCS	4 215.75 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 286.11 \$
ÉLECTRICITÉ	12 996.63 \$
TÉLÉPHONIE	1 367.18 \$
TOTAL AU 31 AOÛT 2020 :	46 695.58 \$
RÉMUNÉRATION AU 31 AOÛT 2020 :	63 726.60 \$
GRAND TOTAL :	110 422.18 \$

ADOPTÉE

2020-09-592

COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 août 2020, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	6 013.83 \$
HÔTEL DE VILLE	951,73 \$
SERVICE INCENDIE	4 014.41 \$
VOIRIE MUNICIPALE	18 470.90 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	364,08 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 534.30 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	72 601.71 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	6 932.86 \$
CHALET DES LOISIRS	940,52 \$
HORTICULTURE	263,08 \$
PARCS	6 341.90 \$
IMMOBILISATION	23 014.19 \$
CAMP DE JOUR	8 725.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2020 :	152 168.51 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales août 2020

2020-09-593

PAIEMENT CAMP DE JOUR 2020 – CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE / MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ATTENDU QUE le Centre de plein Air l'Estacade de Saint-Paul de l'Ile-aux-Noix ainsi que le Parc régional de Saint-Bernard de Lacolle, reçoit les enfants de la Municipalité de Lacolle à la suite de la résolution 2020-02-420 ;

ATTENDU QUE la facture numéro ; C.J. 2020 reçue du Centre de Plein Air l'Estacade de Saint-Paul de l'Ile-aux-Noix au montant de cinq mille deux cents dollars (5 200,00 \$) s'explique comme suit :

- 26 enfants à 200,00 \$

ATTENDU QUE la facture numéro 2020-44 reçue par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle au montant de trois mille cinq cent vingt-cinq dollars (3 525,00 \$) s'explique comme suit :

- 9 semaines à 225,00 \$ /1 enfant
- 8 semaines à 200,00 \$ /1 enfant
- 7 semaines à 175,00 \$ / 6 enfants
- 6 semaines à 150,00 \$ / 7 enfants
- 5 semaines à 125,00 \$ / 4 enfants
- 4 semaines à 100,00 \$ / 2 enfants
- 3 semaines à 75,00 \$ / 4 enfants
- 2 semaines à 50,00 \$ / 0 enfant
- 1 semaine à 25,00 \$ / 0 enfant
-

- 19 familles, 25 enfants

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise les déboursier des dites factures soit la facture C.J 2020 au montant de cinq mille deux cents dollars (5 200,00 \$) ainsi que la facture numéro 2020-44 au montant de trois mille cinq cent vingt-cinq dollars (3 525,00 \$).

ADOPTÉE

2020-09-594

MANDAT – FIRME D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle reçoit des demandes de développement de son parc industriel ;

ATTENDU QUE l'endroit prévu pour le développement de son parc industriel appartient à un tiers ;

ATTENDU QUE le développement de ce parc industriel doit se faire sur un terrain appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE pour acquérir ce terrain, la Municipalité de Lacolle doit connaître l'évaluation marchande de celui-ci ;

ATTENDU QU'il est primordial pour l'économie et la survie de la Municipalité de Lacolle, un tel parc industriel est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal mandatent le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer, à négocier, auprès d'un évaluateur agréé, une offre de services professionnels pour l'évaluation du terrain en vue de son acquisition.

ADOPTÉE

5. **RESSOURCES HUMAINES**

2020-09-595

DÉMISSION DE MADAME MÉLANIE BISAILLON – BRIGADIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la démission de Madame Mélanie Bisailon, brigadière, reçue par courriel en date du 19 août 2020.

ADOPTÉE

2020-09-596

EMBAUCHE AU POSTE DE BRIGADIER

ATTENDU QU'à la suite démission de madame Bisailon, la Municipalité a affiché une demande d'emploi pour le poste de brigadier scolaire et sur appel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle embauche monsieur Stephen Clark au poste de brigadier scolaire au taux horaire et selon l'horaire (10 heures par semaine, selon le calendrier scolaire) ce suivant les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

Aucun sujet discuté.

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité août 2020

2020-09-597

RÉFECTION DE LA MONTÉE ODELLTOWN

ATTENDU QUE la chaussée de la Montée Odelltown est en mauvais état par la faute des fondations de la route ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle avait prévu un montant à son budget 2020, pour le décohesionnement de la chaussée et la remise sur une chaussée de pierre concassée ;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire présentée par la firme Genexco prévoit des travaux pour un montant quatre (4) fois supérieur au montant prévu au budget 2020 ;

ATTENDU QUE la Montée Odelltown est utilisée par des résidents désirant faire un raccourci, entre les routes 221, 223 et le rang de la Barbotte, et des producteurs agricoles désirant se rendre sur leurs terres agricoles ;

ATTENDU QUE de circuler sur cette montée sans en connaître sa condition, peut-être risquée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle recommande la fermeture complète de la Montée Odelltown, à partir de la route 221, jusqu'au rang de la Barbotte, dans les prochains jours et lorsque les utilisateurs auront été avisés.

QUE la route sera ouverte séquentiellement pour le passage des producteurs agricoles voulant accéder à leurs terres pour la saison des récoltes.

ADOPTÉE

8 **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet discuté.

9 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité août 2020

2020-09-598

CCU2020-0028 – DÉROGATION MINEURE – 77, RANG DE LA BARBOTTE

ATTENDU QUE l'étude de la dérogation mineure du 77, rang de la Barbotte a dû être révisée à la suite de la non-conformité des plans soumis par le requérant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire au 77, rang de la Barbotte pour les motifs suivants :

- la non-conformité des plans soumis à
- la demande ne répond pas aux critères permettant d'accorder une dérogation mineure.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT, le maire n'ayant pas voté

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 77, rang de la Barbotte.

ADOPTÉE

2020-09-599

CCU2020-0033 DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE ENSEIGNE – 7, RUE VAN VLIET ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 7, rue Van Vliet se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 — 0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission du permis pour une nouvelle enseigne pour la propriété sise au 7, rue Van Vliet.

ADOPTÉE

2020-09-600

CARRIÈRE ET SABLÈRE ALAIN GRÉGOIRE (DOSSIER CPTAQ)

ATTENDU QUE l'entreprise Transport Alain Grégoire inc. demande une autorisation afin d'utiliser, à des fins autres que l'agriculture, une superficie approximative de 15,48 hectares, correspondant à une partie du lot 4 937 920 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, sur le territoire de la Municipalité de Lacolle, à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande portant le numéro de dossier 417846 de la CPTAQ a été déposée en 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle dans sa résolution 2017-12-1085, adoptée le 12 décembre 2017, appuie la demande en faisant référence aux critères de l'article 62 de la LPTAA ;

ATTENDU QU'en septembre 2020, la CPTAQ informait les principaux intéressés de son intention de refuser la demande d'autorisation connue sous le numéro 417846 ;

ATTENDU QUE les intéressés, dont la Municipalité de Lacolle, peuvent présenter des faits nouveaux dans ce dossier afin de tenter de modifier la décision telle que décrit au point 18,6 de la LPTAA ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire faire valoir certains éléments qui n'ont pas été pris en considération dans la décision de la CPTAQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Lacolle désire informer la CPTAQ de son intention de présenter de nouveaux éléments dans la décision de la CPTAQ dans le dossier no .

ADOPTÉE

10 LOISIRS

Aucun sujet discuté

11- CORRESPONDANCE

Aucun sujet discuté

12 VARIA

Aucun sujet discuté

PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 13 octobre 2020

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier